

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune d'ALBIAS
Séance du 17 septembre 2020
 2020-47

Le dix-sept septembre deux mille vingt à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle omnisports, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 20

Votants : 20

Excusés : 3

Procurations : 0

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Jean-Nicolas BRUZARD, Julie CARCUAC, Amandine DORIZON, Thierry KAUFFER Jessica LAFOND, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Éric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mme/M. Chantal GARCIA, Michel FOSSIER, Frédéric SEVOZ

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 30

Délibération portant Tarifs des Cimetières municipaux
(Annule et remplace les délibérations précédentes sur les tarifs municipaux)

Tarifs au 1^{er} septembre 2020

m ²		Nombre d'Années				Nombre d'Années	
		30	50			30	50
2	1m X 2m (pleine terre)	150,00 €	300,00 €	Columbarium	400,00 €	750,00 €	
3	1m X 3m	270,00 €	525,00 €	Cavurne	450,00 €	800,00 €	
6	2m X 3m	540,00 €	1 050,00 €	Dépositoire	30 €/mois sur 6 mois maxi		
				Plaque Jardin du souvenir			60 €

Aménagement d'une concession existante : 100,00 €/m² suppl.
 (En fonction des possibilités de l'emplacement existant et pour une nouvelle superficie totale de 6 m² maximum)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les tarifs avec effet au 1^{er} octobre 2020
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Fait à ALBIAS, le 25 septembre 2020

AR PREFECTURE Madame Le Maire
082-218200020-20200917-2047-DE
Reçu le 28/09/2020
Véronique MAGNANI



Certifié exécutoire,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis en Préfecture et Publié le